

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 30/03/2018

**- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

**BUDGET GENERAL**

Mme MOULLEC présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget général 2017 qui est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur.

Le compte administratif 2017 se présente ainsi :

- Fonctionnement dépenses : 759 300,71 €
- Fonctionnement recettes : 851 248,49 €
- Investissement dépenses : 157 590,27 €
- Investissement recettes : 176 814,51 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 111 172,02 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Elle présente les comptes administratifs 2017 suivants qui sont conformes aux comptes de gestion de M. le Percepteur :

**ASSAINISSEMENT**

- Fonctionnement dépenses : 20 338,29 €
- Fonctionnement recettes : 32 893,07 €
- Investissement dépenses : 10 027,00 €
- Investissement recettes : 10 288,00 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 12 815,78 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

**AFFOUAGES**

- Fonctionnement dépenses : 2 263,02 €
- Fonctionnement recettes : 13 684,95 €
- Investissement dépenses : 0 €
- Investissement recettes : 0 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 11 421,93 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Etant entendu que lors du vote de chaque budget, M. le Maire est sorti de la salle.

**- BUDGETS PRIMITIFS 2018**

M. le Maire présente ses projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

**BUDGET GENERAL**

- Fonctionnement : 1 020 889,31 €
- Investissement : 589 825,67 €

Il propose d'affecter la somme de 297 879,67 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve ce budget primitif.

**ASSAINISSEMENT**

- Fonctionnement : 105 580,59 €

- Investissement : 69 401,02 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif.

#### **AFFOUAGES**

- Fonctionnement : 37 121,70 €

- Investissement : 0 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif.

#### **- VOTE DES 4 TAXES**

M. le Maire propose de maintenir les taux des 4 taxes comme suit :

Habitation : 21,59%

Foncier bâti : 11,65%

Foncier non bâti : 27,70%

CFE : 24,01%

Après débat sur le taux de la taxe foncière et de la Contribution Foncière Entreprise et discussion, le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire.

#### **- AVENIR RESEAU FERROVIAIRE**

M. le Maire fait part du voeu présenté par le Président du Conseil Régional en faveur du non-démantèlement du réseau ferroviaire de proximité. Le rapport "Spinetta", demandé par le Gouvernement, semble aller à l'inverse des besoins de notre territoire pour son développement.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au Conseil Régional qui :

- dénonce sans réserve les propositions d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- exprime son incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au delà des efforts déjà réalisés,
- condamne le démantèlement à l'échelon national et demande un aménagement équilibré du territoire,
- demande au Gouvernement de revoir sa stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- interpelle l'ensemble des parlementaires de notre région pour le maintien de nos lignes régionales.

#### **- COMITE POUR UN SECOND PONT A LA CHARITE SUR LOIRE**

M. le Maire retrace l'historique de la construction d'un second pont à La Charité-sur-Loire.

Le projet initial n'ayant pas été retenu dans le programme Etat-Région Bourgogne 2018-2022, M. le Maire de La Charité propose de relancer une nouvelle méthode de concertation et de fonctionnement du Comité en mobilisant davantage les forces vives du territoire au côté des élus.

Il présente les nouveaux statuts du Comité qui ont pour objet la réalisation de cet ouvrage, d'organiser toutes formes d'opérations allant dans ce sens et de proposer toutes suggestions aux pouvoirs publics. L'association est composée des personnes physiques et morales suivantes (Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche Comté), à savoir : Les parlementaires, les Collectivités et les Organismes publics, les acteurs du monde économique et environnemental ainsi que les acteurs du monde associatif.

Le Conseil Municipal approuve les statuts et décide d'adhérer au Comité pour un second pont

sur la Loire à La Charité et désigne M. le Maire pour siéger au Comité Directeur, Mme MOULLLEC ayant été désignée suppléante. La cotisation annuelle se monte à 20 €.

**- PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIERES**

M. le Maire rappelle que, pour qu'un bois arrive sur le marché, il doit être certifié. Il s'agit de vendre nos bois avec des garanties de qualité. PEFC propose de renouveler notre adhésion pour les 5 ans à venir.

Montant de la cotisation : 0,65 € x 32 ha (surface de la forêt des Riglins), produit auquel il convient d'ajouter une part fixe de 20 € pour 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de notre renouvellement d'adhésion à cet organisme.